

# Fiche détaillée de prévention des expositions à certains facteurs de pénibilité

Entité: CASTORAMA VANNES - Poste: 1.01 Directeur(trice) de Magasin

Nom: **BIGOTTI ERIC** 

Période du 1 / 3 / 2008 au \_\_ / \_\_ - Edition du : 07/10/2015 09:35

Signature de l'employeur Signature du salarié

#### **Manutention manuelle**

#### Sources de dangers

#### Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	0	0	
Port de charges	0	0	
Port de charge à la brouette	0	0	

## Mesures de prévention

Action	Commentaire
Consignes pour les manutentions particulières	
Consignes pour la manipulation des volumes en sécurité faits	Consignes affichées et consignes du fournisseur signalées sur emballage par picto
Limitation hauteurs de stockage selon caract. des objets et de leur emballage	Fait : voir les directives et les affichages sur les emballages
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation

page 1 édition : 07/10/2015 07:03

Action	Commentaire
Adapter le matériel de chargement/déchargement	Matériel en très bon état et vérifié
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	process levage appliqué

# Relevés de mesurages

#### Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charge à la brouette	0	0	
Port de charges Port de charges de plus de 551	0 Kg	0	interdit code du travail et moyens mécaniques en place

## Mesures de prévention

Action	Commentaire
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation
Postes de travail organisés pour supprimer ou diminuer les manutentions	Fait : zones proches
Consignes pour les manutentions particulières	
Adapter le matériel de chargement/déchargement	Matériel en très bon état et vérifié
Engins et accessoires conformes à la réglementation	Fait
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	Fait
Transpalette électrique en place	Fait

## Commentaire Action Ceinture de sécurité sur le chariot élévateur Fait et vérifié Habilitation des conducteurs d'engins (CACES ou interne) vérifiée Fait systématiquement Relevés de mesurages **Postures** Sources de dangers Référentiel : CC de détail et de gros à prédominance alimentaire Cause Fréquence Valeur mesurée **Commentaire** Position à genoux ou accroupie 0 0 Position à genoux ou accroupie plus de 2h/semaine Position en torsion Position en torsion plus de 2h/semaine Position bras en l'air Position bras en l'air plus de 10h/semaine Position penchée en avant

Référentiel	•	Code	du	travail
TICLULUICI	•	Couc	uu	uuvuii

Position station debout sans déplacement

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Déplacement à pied	0	0	
Déplacement à pied dans le travail de p	olus de 20 heures par s	semaine	
Bras en l'air	0	0	
Maintien des bras en l'air plus de 2 heu	res par semaine		

page 3 édition: 07/10/2015 07:03

0

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Travail accroupi	0	0	
Travail accroupi plus de 2 heur	res par semaine		
Travail en torsion	0	0	
Travail en torsion plus de 2 het	ıres par semaine		
Position tête/cou	0	0	
Position fixe de la tête ou du co	u plus de 2 heures par semain	e	
	Mesures de	prévention	
	Action		Commentaire
Personnel formé à adopter des	gestes et des postures adaptés	Stages de formation	formation dans le plan de
Chaussures adaptées au travai	l debout		
Possibilité de s'assoir, de se dé journée de travail	placer et de prendre des pause	es pendant la	
Places assises pour tous les sal manger	ariéss dans les aires de repos e	et les salles à	
Encouragement et formalisatio	n des comportements qui limit	ent la fatigue	
	Relevés de	mesurages	
	Vibra	ations	
	Sources d	e dangers	
Référentiel : Code du travail			
Cause Fréque	T7 1	ur mesurée	Commentaire

page 4

édition: 07/10/2015 07:03

# Températures extrêmes Sources de dangers Référentiel : CC de détail et de gros à prédominance alimentaire Cause Fréquence Valeur mesurée Commentaire Travail au froid 0 0 Travail en ambiance froide

Référentiel: travailler-mieux.gouv.fr

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Ambiance climatisée	0	0	Non concerné
Travail en ambiance froide climati	sée, température comprise e	entre 0°C et 10°C	
Chambre froide	0	0	Non concerné
Travail en chambre froide, tempér	rature comprise entre -30°C	et 0°C	
Climat froid	0	0	
Travail en extérieur ou dans une a	mbiance froide, liée au clim	at.	
Climat chaud	0	0	
Travail en extérieur ou dans une a	mbiance chaude, liée au clir	nat.	
	Mesures de	prévention	
	Action		Commentaire
Installations de chauffage, ventilations d'eau chaude sanitaire contrôlées	tion, réfrigération, climatisa	tion et conditionnement d'air et	Géré sur contrats nationaux
Port de vêtements de protection a	ssure une isolation contre le	froid	

édition: 07/10/2015 07:03

	Action		Commentaire
Temps d'exposition au froid limité			
	Relevés	de mesurages	
		Bruit	
	Source	s de dangers	
Référentiel : Code du travail Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Exposition quotidienne au bruit	1	0	Atelier découpe bois : seuil non atteint
Exposition quotidienne comprise entre 80 $\epsilon$	et 85 dB(A) sur 8		
Exposition au bruit > 85dB(A)	0	0	
Exposition quotidienne au bruit de plus de	85dB(A) sur 8 h	eures	
Exposition aux pics de bruit	0	0	
Exposition au bruit : limite en crète compri	se entre 135 et	137 dB(C)	
Exposition aux pics de bruit $> 137dB(C)$	0	0	
Exposition au bruit : limite en crète supréri	·		
	Mesures	de prévention	
Action		Co	mmentaire
Temps d'exposition au bruit limité		etude de p	poste
Port effectif des EPI		casque ou	bouchons d'oreille
Surveillance médicale spéciale des travaille	eurs exposés orç	ganisée avec mede	ecin du travail
Personnel informé des risques		formation	prap

### Relevés de mesurages

#### Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Exposition quotidienne au bruit	0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne comprise entre 80 et 85 dB(A) su	ır 8 heures		
Exposition au bruit > 85dB(A)	0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne au bruit de plus de 85dB(A) sur d	8 heures		
Exposition aux pics de bruit	0	0	Seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète comprise entre 135	et 137 dB(C)		
Exposition aux pics de bruit > 137dB(C)	0	0	Seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète suprérieure à 137dl	B(C)		
3.6	1 /		

# Mesures de prévention

Action	Commentaire
Port effectif des EPI	casque ou bouchons d'oreille
Temps d'exposition au bruit limité	etude de poste
Personnel informé des risques	formation prap

# Relevés de mesurages

page 7

édition: 07/10/2015 07:03